

Rapports de comités

effectuées par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents pertinents dont vous trouverez ci-joint une liste.

* * *

[Français]

PÉTITIONS**RÉPONSES DU GOUVERNEMENT**

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 30 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA**DÉPÔT DU DIX-SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL**

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, du dix-septième rapport annuel de la Commission de réforme du droit du Canada.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION**

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le douzième rapport du Comité de sélection.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants.

[Français]

DÉPÔT DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT D'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le 3^e rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

[Traduction]

Le rapport traite du Règlement sur les documents officiels pris en vertu de l'article 4 de la Loi sur les sceaux. Ce règlement expose les catégories de documents publics devant être revêtus du grand sceau. Le Comité mixte est d'avis que le règlement actuel est sans effet légal du fait qu'il n'a pas été approuvé par Sa Majesté la Reine, comme l'exige l'article 4 de la Loi sur les sceaux.

[Français]

Le prédécesseur de l'actuel ministre des Consommateurs et des Sociétés était en désaccord sur l'opinion du Comité, mais a néanmoins accepté de présenter un projet de loi visant à modifier la Loi sur les sceaux afin d'éliminer l'exigence selon laquelle le Règlement doit être approuvé par la Souveraine.

[Traduction]

Comme il est mentionné dans le troisième rapport, c'est au Parlement qu'il incombe de déterminer si l'on peut modifier la loi de cette manière. Le comité mixte n'a recommandé qu'une chose, c'est que, pour plus de sûreté, un projet de loi valide rétroactivement le règlement existant. J'invite les députés qui voudraient obtenir de plus amples renseignements sur ce sujet à lire le troisième rapport du comité mixte.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**MULTICULTURALISME—PREMIER ET DEUXIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT**

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les premier et deuxième rapports du Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme. Le premier rapport a trait à la décision unanime du comité de demander le rétablissement du Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté. Le deuxième rapport concerne l'Oscar que l'Office national